Un homme qui s'engage pour service outre-mer cesse d'avoir complète liberté d'action. Il est sous les ordres et la direction de l'armée. Essayez de vous mettre à la place de la veuve de ce sergent de Brantford. Elle se dirait tout naturellement: Mon mari a fait son devoir pendant la dernière guerre et il s'est engagé pour service outre-mer dans celle-ci. Il n'aurait pas été victime de cet accident d'automobile s'il ne s'était pas enrôlé pour aller servir outre-mer pendant cette guerre. J'estime que nous ne ferons pas d'erreur si nous avons toujours à l'esprit les pensées de ceux que les soldats laissent derrière eux quand nous considérons ces affaires de pensions. Je ne peux pas exprimer aussi catégoriquemnt que je le voudrais ma profonde conviction que la veuve de ce sergent à Brantford a indubitablement droit à une pension. Si la présente loi n'est pas assez large pour couvrir un cas de ce genre, nous devrions élargir la loi pour qu'elle le couvre.

M. Casselman (Edmonton-Est): Monsieur le président, je crois qu'un grand nombre de nos conclusions découlent des mots contenus dans l'alinéa e). L'emploi de ces mots ne donne pas la même largeur ni la même portée à la question. Dans la première partie, il est énoncé "qui a servi pendant la grande guerre". Ce service n'était pas limité à certains endroits. Mais en ajoutant ces mots, vous limitez le service des hommes qui servent actuellement. Ils ne s'appliquent à ces hommes que si ceux-ci sont sur un théâtre réel de guerre, d'après cette définition. Je pense que nous devrions faire appliquer la même définition aux deux. Nous pouvons le faire en disant "ou qui a servi pendant la guerre actuelle", au lieu de "sur un théâtre réel de guerre", d'après la définition ci-dessus.

Le TÉMOIN: Si vous supprimez ces mots, vous obtiendrez le résultat voulu. A sa libération du service militaire—omettez le reste complètement.

M. Casselman (*Edmonton-Est*): Naturellement, si vous n'ajoutez pas cela, vous limitez la chose à ceux de la grande guerre. Cela ne s'appliquerait pas du tout à la guerre actuelle. Mais je crois que vous comprenez mon idée. Il ne s'agit

que de trouver les mots pour l'exprimer.

J'aimerais en ce moment être d'accord avec ce que M. Cleaver a dit au sujet de la distinction à faire entre ceux qui s'enrôlent volontairement et les autres, en ce qui concerne les pensions pour blessures. Mais je crois que nous devrions aller plus loin et faire une autre distinction entre ceux qui sont blessés dans un théâtre de guerre; c'est-à-dire, ceux qui sont réellement exposés aux rigueurs du service actif et ceux qui ne sont pas exposés à ces rigueurs parce qu'ils ne sont pas dans les endroits où l'on se bat. La difficulté en ce cas semble être de définir ce qu'on entend exactement par un théâtre réel de guerre. Ce que j'ai essayé d'expliquer hier au Comité et ce que je veux faire ressortir aujourd'hui est qu'en essayant d'établir cette définition nous devrions insister sur l'idée que la blessure a été reçue par suite d'un contact raisonnablement direct avec l'ennemi. Je pense à la terrible explosion de bombes qui a eu lieu à Londres l'autre jour et dans laquelle quelques-uns de nos hommes ont perdu la vie. Sûrement c'est à un cas de contact direct avec l'ennemi. Et peu importe que cela arrive à Londres ou Norwich ou Southampton ou sur le continent ou au Canada. Si la même chose arrivait ici au Canada, par suite d'une attaque ennemie, cela serait un théâtre réel de guerre. Nous ne savons pas quand le Canada sera dans cette catégorie.

Et au sujet de l'Islande, nous ne savons pas si en ce moment même il n'y a pas un navire corsaire en train de bombarder la base en Islande et en train d'infliger des blessures à nos hommes. Ne serait-ce pas un théâtre réel de guerre? Je pense qu'en essayant de définir le théâtre du point de vue géographique nous devrions nous en tenir à une définition qui indiquera que l'endroit indiqué est en contact réel avec l'ennemi. Nous avons établi d'abord la distinction qu'un homme qui est allé en France était sur un théâtre réel de guerre. Vous savez aussi bien que moi qu'il y a eu des milliers d'hommes qui sont allés en France et qui n'ont pas couru plus de dangers ou qui n'ont pas été plus exposés aux rigueurs de la guerre que ceux qui étaient en train de suivre l'instruction militaire au Canada. Il y avait certaines régions en France qui étaient des régions de combat,